

BUDGET PRIMITIF

2021

NOTE DE SYNTHÈSE

Ville de Balma
8 Allée de l'Appel du 18 juin
1940 – BP 33256
31132 BALMA
Téléphone : 05.61.24.92.92
Fax : 05.61.24.52.93
Site : www.mairie-balma.fr

Sommaire

| | |
|--|----|
| PREAMBULE | 3 |
| ARTICLE 1 – SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2021 | 3 |
| ARTICLE 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 |
| 3.1- Recettes de fonctionnement | 3 |
| 3.2 – Dépenses de fonctionnement | 6 |
| ARTICLE 4 – SECTION D’INVESTISSEMENT | 9 |
| 4.1 – Recettes d'investissement..... | 9 |
| 4.2 – Dépenses d'investissement | 10 |
| ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2020 – BP 2021 / BUDGET PRINCIPAL | 11 |
| ARTICLE 6 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT | 12 |
| ARTICLE 7 – BUDGET ANNEXE ALAE | 13 |

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Le budget 2021 s'organise autour de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, du maintien des taux de la fiscalité, de la préservation de la capacité d'autofinancement et de la poursuite des investissements.

ARTICLE 1 – SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2021

→ Le budget primitif global pour l'exercice 2021 s'élève à 53 806 883.31 €

| | Recettes | Dépenses |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 22 797 883.31 € | 22 797 883.31 € |
| Section d'investissement | 31 008 432.01 € | 31 008 432.01 € |
| TOTAL | 53 806 315.32 € | 53 806 315.32 € |

ARTICLE 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la Ville d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

3.1- Recettes de fonctionnement

Elles comprennent des produits de fonctionnement courant stricts et des atténuations de charges. Les premiers comprennent les impôts et taxes (contributions directes, impôts indirects), les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) et les autres produits de fonctionnement courant (produits des services et de gestion). Les seconds correspondent principalement à des remboursements de charges salariales.



Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 22 797 883.31 €

- Les produits des services, domaines et ventes diverses – Chapitre 70

Il s'agit des produits des services, notamment : entrées piscine municipale, cantine scolaire, centres de loisirs, halte-garderie, redevance issue de l'occupation du domaine public.

Une évolution des tarifs municipaux tenant compte de l'inflation.

→ Le montant de ces produits s'élève à 1 484 534.42 €

- Les impôts et taxes – Chapitre 73

→ Le montant des produits issus des impôts et taxes s'élève à 13 899 228 €.

Les recettes fiscales attendues (TFPB et TFPNB) : 4 221 768.10 €

| | Bases 2021 prévisionnelles | Taux 2020 | Produit attendu |
|--|-------------------------------|-----------|------------------|
| Foncier bâti | 30 938 000 | 26.52 % | 8 204 757.60 € |
| Foncier non bâti | 97 500 | 58.78 % | 57 310.50 € |
| Total avant coefficient correcteur (0.606242) | | | 8 262 068.10 € |
| Application coefficient correcteur | | | - 4 040 300.00 € |
| Total après coefficient correcteur | | | 4 221 768.10 € |

Le taux de taxe d'habitation est figé à celui de 2019.

L'attribution de compensation

→ Le montant de l'attribution de compensation est de 8 069 228 €

En 2021, Toulouse Métropole met en place un taux unique de TEOM au lieu des 8 taux existants pour les communes métropolitaine.

Cette harmonisation a pour effet une hausse des taux de foncier bâti de la métropole.

Afin de neutraliser le surplus de produit fiscal que la métropole aura perçu pour harmoniser sa TEOM, un supplément d'AC est reversé à la commune.

La Dotation de Solidarité Communautaire

Un versement au profit des communes membres est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond

à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe,

→ Un montant de 185 000 €

Les autres taxes : la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe additionnelle sur les droits de mutations, les droits de place du marché de plein vent, la taxe sur les pylônes électriques.

→ Un montant de 1 125 000 €

▪ Les dotations et participation – Chapitre 74

→ Un montant global de 2 132 551 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Une baisse progressive :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| DGF de l'année | 1 500 252 € | 1 188 100 € | 892 642 € | 637 157 € | 579 164 € | 515 190 € | 438 241 € | 336 000 € |
| Perte de l'année vs A-1 | -94 762 € | -312 152 € | -295 458 € | -255 485 € | -57 993 € | -92 164 € | -76 949 € | -102 241 € |
| Perte de l'année vs 2013 | -94 762 € | -406 914 € | -702 372 € | -957 857 € | -1 015 850 € | -1 108 014 € | -1 184 963 € | -1 287 204 € |
| Perte cumulée depuis 2013 | -94 762 € | -501 676 € | -1 204 048 € | -2 161 905 € | -3 177 755 € | -4 285 769 € | -5 470 732 € | -6 757 936 € |

Les autres participations et dotations, notamment : dotation des titres sécurisés (2 dispositifs de recueil), contrat enfance jeunesse, contrats aidés, participation des établissements scolaires pour la piscine, compensation de la fiscalité.

→ Un montant global de 1 796 551 €

▪ Les atténuations de charges – Chapitre 013

→ Le montant des remboursements de charges de personnel pour maladie, invalidité, accident de travail est estimé à 90 000 € en 2021.

- Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Principalement, les produits issus des locations de salles municipales et les loyers perçus de l'association la Planète Bleue.

→ Un montant de 101 010 €

- Les produits financiers – Chapitre 76

Il n'y a plus de produits liés à la dette récupérable en 2021.

→ Un montant de 10 €

- Les produits exceptionnels – Chapitre 77

→ Un montant de 12 500 € correspondant à des remboursements de sinistres.

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ Un montant de 136 362 €

- Le report de l'excédent – Chapitre 002

→ Un excédent reporté de 4 941 687.89 €

3.2 – Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, alimentation de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et primaires, saison culturelle...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette... et le virement en autofinancement à la section d'investissement.



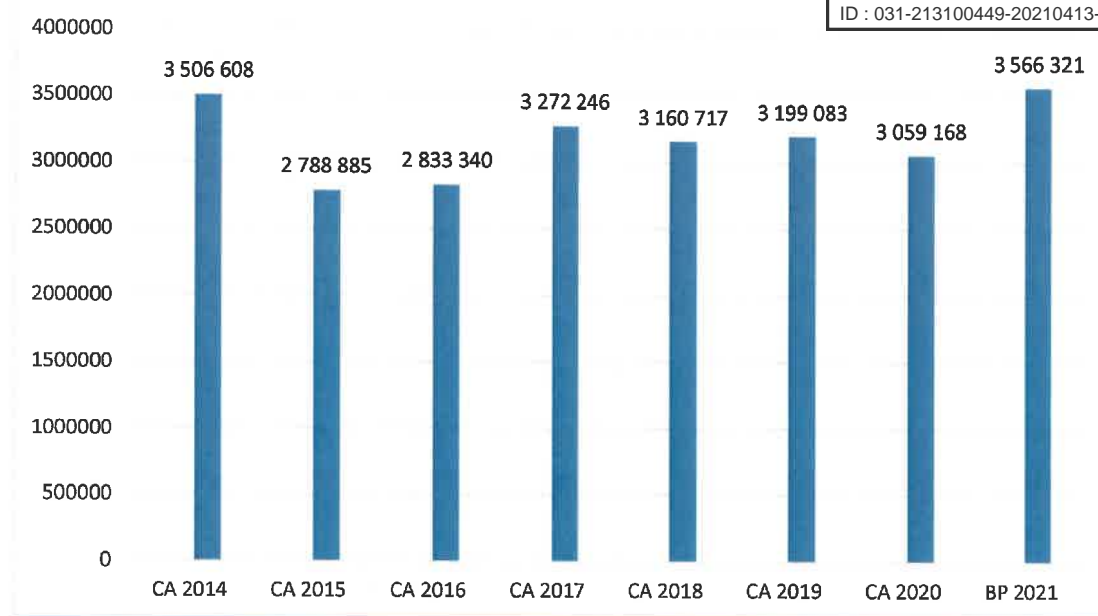
Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 22 797 883.31 €

- Les charges à caractère général – Chapitre 011

→ Les charges à caractère général s'élèvent à 3 566 321 €

Une augmentation de 17 % en 2021 par rapport au CA 2020

Charges à caractère général



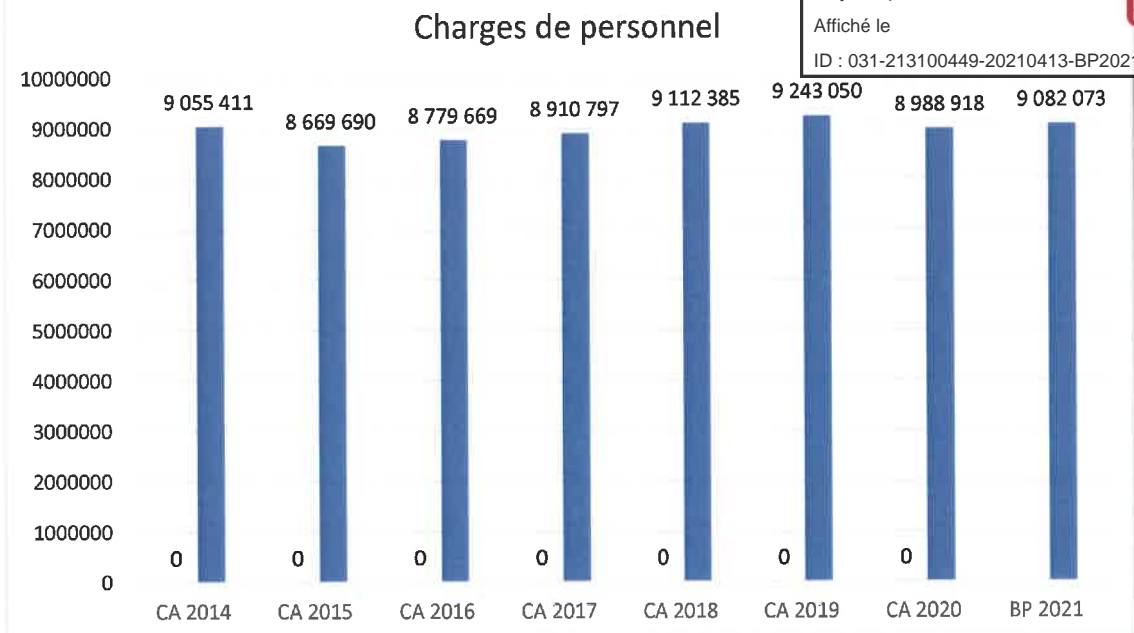
Pour l'année 2021, une évolution des charges à caractère général qui s'explique notamment par :

- Les achats d'équipements de protection contre la COVID
- La prestation d'un fossoyeur pour le cimetière (reprises de concessions)
- Le traitement des terrains de sport contre les champignons
- Le coût des équipements du pôle culturel en année pleine
- Le nettoyage des copeaux et des sols souples des aires de jeux d'enfants
- Les frais liés à la transformation de la halte-garderie en crèche multi accueil
- L'inflation répercutée par les prestataires de services et les fournisseurs

▪ Les charges de personnel – Chapitre 012

→ Les charges de personnel s'élèvent 9 082 072.92 €

Une augmentation de 1 % en 2021 par rapport au CA 2020



Pour 2021, une hausse des dépenses de personnel proche de 1.5% qui résulte :

De facteurs externes :

- Dernière année du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et rémunérations (PPCR)
- Avancements d'échelons
- Provision pour indemnité de précarité (CDD)

De facteurs internes :

- Avancements de grades
- Surcoût afférent à l'organisation des élections
- Intégrations d'agents stagiaires
- Créations de postes
- Augmentations de temps de travail
- Financement de la VAE (validation des acquis de l'expérience) d'un agent

- Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

→ Un montant de 2 753 397.81 €

Le chapitre 65 comprend notamment les versements de subventions aux associations, aux budgets annexes et au centre communal d'action sociale.

Pour 2021, le niveau des subventions versées aux associations restera stable afin de maintenir le soutien au tissu associatif.

- Les charges financières – Chapitre 66

Il s'agit du règlement des intérêts d'emprunt actuellement en cours,

→ Soit un montant de 208 340 €.

- Les dépenses imprévues – Chapitre 022

L'article L2322-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les membres du conseil municipal peuvent porter au budget un crédit pour dépenses imprévues qui ne peut être supérieur à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles.

→ Une enveloppe de 500 000 € est prévue afin de faire face à des événements non prévisibles.

- Les charges exceptionnelles – Chapitre 67

→ Un montant de 15 525 €, correspondant à l'annulation des titres de l'année précédente, le cas échéant.

- Les atténuations de produits – Chapitre 014

→ Un montant de 135 000 €, composé du fonds de péréquation intercommunal

- Les opérations d'ordre – Chapitre 042

→ Un montant de 993 829 €

- Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023

→ Un virement de 5 543 397.58 €

ARTICLE 4 – SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 – Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 31 008 432.01 €

- L'affectation du résultat – Chapitre 1068

→ Le besoin de financement est couvert à hauteur de 2 840 126.76 €

- Les restes à réaliser 2020

→ Un montant de 85 290.75 €

- Le virement de la section de fonctionnement – Chapitre 021

→ Un virement de 5 543 397.58 €

- L'emprunt d'équilibre – Chapitre 16

→ Un montant d'emprunt de 5 000 000 € est prévu afin de réaliser les investissements attendus et maintenir l'épargne à un niveau correct

- Autres immobilisations financières – Chapitre 27

→ Un montant de 5 000 €

- Les subventions et participations – Chapitre 13

→ Une somme de 624 960 €

Correspondant aux subventions notifiées ci-après :

- Valorisation du pôle culturel – 210 000 €
- Groupe scolaire Simone Veil – 250 000 €
- Effacement des réseaux télécom – 14 960 €
- Construction maison de quartier de Vidailhan – 150 000 €

- Le FCTVA – chapitre 10

→ Pour un montant de 630 000 €, correspondant aux investissements opérés en N-2.

- Les opérations d'ordre – Chapitres 040 et 041

→ Un montant de 16 254 656.92 €

4.2 – Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 31 008 432.01 €

- Les principales opérations d'équipement

- Rénovation des groupes scolaires
- Rénovation des aires de jeux
- Végétalisation des quartiers
- Acquisition de foncier à la Garrigue pour la construction du 2^{ème} collège et des équipements sportifs
- Skate Park
- Travaux et équipements des restaurants scolaires pour permettre une cuisine sur place
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Construction d'une maison de quartier
- Création d'une piste d'athlétisme 4 couloirs
- Equipement des services
- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de véhicules

▪ Les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

Article L2311-3 du code général des collectivités territoriales :

"Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

| | VALORISATION DU POLE CULTUREL DU CENTRE VILLE | CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE Simone VEIL |
|---------------------------|---|---|
| Montant d'origine de l'AP | 4 500 000.00 € | 8 000 000.00 € |
| Montant révisé 2020 | 5 550 000.00 € | 8 000 000.00 € |
| Montant révisé de l'AP | 5 740 000.00 € | 8 000 000.00 € |
| Liquidé cumulé fin 2020 | 4 982 756.18 € | 1 152 294.10 € |
| CP 2021 | 750 000.00 € | 4 265 000.00 € |

ARTICLE 5 – COMPARATIF BP 2020 – BP 2021 / BUDGET PRINCIPAL / Dépenses

| | BP 2020 | BP 2021 | EVOLUTION | ECART |
|----------------------------|------------------------|------------------------|----------------|------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 26 643 181.95 € | 22 797 883.31 € | -14.43% | -3 845 298.64 € |
| Dépenses d'investissement | 10 512 306.24 € | 31 008 432.01 € | 194.97 % | 20 496 125.77 € |
| TOTAL | 37 155 488.19 € | 53 806 315.32 € | 44.81 % | 16 650 827.13 € |

Pour le budget 2021, l'évolution des charges à caractère général a été revue à la hausse par rapport au CA 2019 pour tenir compte de l'augmentation des effectifs scolaires qui implique plus de rotations du bus municipal.

Un seul agent titulaire est affecté à temps plein à ce service.

| | CA 2020 | BP 2021 |
|----------------|-------------|-------------|
| Exploitation | 46 129.13 € | 46 265.00 € |
| Investissement | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 46 129.13 € | 46 265.00 € |

Créé en 2019, ce budget annexe concerne les activités périscolaires.

| | CA 2020 | | BP 2021 | |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses |
| Fonctionnement | 1 412 202.88 € | 1 500 320.24 € | 2 046 104.81 € | 2 027 678.01 € |
| <i>Report N-1 fonct.</i> | <i>69 690.56 €</i> | | | <i>18 426.80 €</i> |
| Total Fonctionnement | 1 481 893.44 € | 1 500 320.24 € | 2 046 104.81 € | 2 046 104.81 € |
| Investissement | 504.15 € | 5 297.82 € | 9 744.00 € | 6 520.00 € |
| <i>Report N-1 invest.</i> | <i>1 569.67 €</i> | | | <i>3 224.00 €</i> |
| Total Investissement | 2 073.82 € | 5 297.82 € | 9 744.00 € | 9 744.00 € |
| TOTAL CUMULE | 1 483 967.26 € | 1 505 618.06 € | 2 055 848.81 € | 2 055 848.81 € |

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le



ID : 031-213100449-20210413-BP2021-BF